

Ottawa, Ontario
Le 29 mars 1979

FLA-987

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 58 du 19 mars 1979, dans laquelle vous proposez que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada concluent un Accord pour la constitution, l'exploitation et l'entretien d'une station LORAN-C à proximité de Port Hardy, sur l'île de Vancouver en Colombie-Britannique. La station serait construite, exploitée et entretenue par un organisme du Gouvernement du Canada, en conformité avec les conditions contenues dans l'Annexe à votre Note. Il est entendu que l'Accord dépendra des fonds nécessaires que le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada rendront disponibles. Sauf accord contraire, l'Accord demeurera en vigueur pour une période d'au moins dix (10) ans et, par la suite, jusqu'à ce qu'il soit dénoncé en conformité avec les modalités énoncées dans votre Note.

J'ai l'honneur de vous informer que cette proposition, contenue dans votre Note n° 58 et son Annexe, est acceptable au Gouvernement du Canada. En conséquence, j'ai en outre l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord pour la construction l'exploitation et l'entretien d'une station LORAN-C en Colombie-Britannique qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

*Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures,*
DON JAMIESON

Son Excellence M. Thomas O. Enders
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ottawa